



DECISION N° 037-77 /MBPE/DGD/ DU 14 MARS 2023

**PORTANT CREATION DE LA SUBDIVISION DE LA SURVEILLANCE ET DES
INTERVENTIONS D'ODIENNE**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 64-291 du 1^{er} août 1964, instituant un Code des Douanes ;
- Vu** le décret n° 2021-800 du 08 décembre 2021 portant organisation du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu** le décret n° 2022-269 du 19 avril 2022 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2022-270 du 20 avril 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2022-301 du 04 mai 2022 portant attribution des membres du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2017-265 du 03 mai 2017, portant nomination du Directeur Général des Douanes ;
- Vu** le décret n° 2021-977 du 28 décembre 2021 portant nomination du Directeur Général des Douanes au grade d'Inspecteur Général des Douanes ;
- Vu** l'arrêté n° 360 du 29 mai 2017 portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;

Considérant les nécessités du service ;

D E C I D E



Article 1 : Il est créé, au sein de la Direction Régionale d'Odienné, **une Subdivision De la Surveillance et des Interventions.**

Article 2 : la Subdivision, de la Surveillance et des Intervention d'Odienné est rattachée à la Sous-direction des opérations de Surveillance et des Interventions.

Article 3 : Placée sous la responsabilité d'un Chef de Subdivision, la Subdivision de la Surveillance et des Interventions d'Odienné est chargée de réprimer les infractions de campagne et la contrebande dans les limites de sa zone de compétence.

Article 4 : la Subdivision de la Surveillance et des Interventions d'Odienné comprend quatre (04) brigades :

- la Brigade Moto d'Odienné ;
- la Brigade Mobile d'Odienné ;
- la Brigade Mobile de Séguéla ;
- la Brigade Mobile de Touba.

Article 4 : Le Directeur Régional d'Odienné est chargé de l'application de la présente qui prend effet à compter de sa date de signature.

Ampliations :

- MBPE/Cab
- IGD
- CGCI
- UGCI
- CCI-CI
- Toutes les Directions Douanes

LE DIRECTEUR GENERAL


General DA Pierre A.
Officier de l'Ordre national